

Récolte de graines par moisson dans une prairie de haute valeur biologique dans la réserve naturelle de Behotte (Rochefort).



Suivi et améliorations des prairies en Fagne-Famenne

Thibaut Goret
Natagora

La restauration de 150 hectares de prairie, et du bocage qui y est associé, est le but principal du projet Life « Prairies bocagères » mené depuis 2012 par Natagora. Les techniques de restauration et de suivi des prairies doivent être adaptées au contexte existant.

Façonnées au fil des siècles par l'agriculture, nos campagnes étaient jadis des milieux vivants extrêmement riches en espèces. Ces paysages gérés extensivement, parsemés de haies, de mares, de vergers, hébergeaient tout un cortège de plantes et d'animaux bien spécifiques. Aujourd'hui, toute cette richesse a fortement régressé. Seuls quelques lambeaux de prairies accueillent encore une telle biodiversité.

Ce phénomène est généralisé à toute l'Europe de l'Ouest. Depuis une trentaine d'années, de profonds changements dans le monde agricole ont été mis en œuvre. Il a fallu produire plus et plus vite. L'agrandissement des parcelles, l'arrachage des haies, l'emploi d'engrais, la précocité des fauches, le comblement des mares, l'élimination des vergers et autres arbres isolés... ont mené à une forte banalisation de nos pay-

sages bocagers, entraînant avec elle une chute généralisée de la biodiversité.

La situation est préoccupante car les perspectives d'évolution des habitats ne semblent pas s'améliorer non plus. On constate un déséquilibre marqué de ces écosystèmes, et plusieurs espèces liées aux zones humides et aux bocages se trouvent dans une situation inquiétante. C'est la raison pour laquelle Natagora, associé à Virelles-Nature, a décidé de mettre sur pied le projet LIFE « Prairies bocagères ». Ce projet comprend un vaste programme de restauration des prairies bocagères de Fagne-Famenne. Il s'agit de ces prairies délimitées par des haies, fossés et talus, et où les mares et vergers sont fréquents. Sur 7 ans, de 2012 à 2019, ce projet a pour ambition de mettre en place un réseau de 150 hectares de prairies de haute valeur écologique, de développer

le bocage associé à ce réseau et d'en assurer le maintien à long terme.

Le projet vise notamment à restaurer trois habitats de prairie (*Arrhenatherion*, *Filipendulion* et *Molinion*) dans dix sites Natura 2000 dont plusieurs réserves naturelles de Natagora font partie.

États de conservation et évolution

Afin de cibler correctement les restaurations à envisager, les habitats et leur état de conservation ont été déterminés grâce à des relevés botaniques en plein, suivant la méthodologie décrite dans les Cahiers d'habitats du DEMNA.

En collaboration avec le projet LIFE Herbages, un document qui pose les lignes directrices pour la restauration des prairies et pelouses a été rédigé¹. Ce document fait une synthèse de la littérature scientifique sur cette thématique et des règles à respecter actuellement. Il propose ensuite des lignes directrices complémentaires sous forme de clé dichotomique comme système d'aide à la décision, permettant, à partir de données simples (quantité de phosphore dans le sol, passé culturel de la parcelle, proximité de prairies en bon état de conservation...) d'opter pour la technique la plus efficace de restauration de l'habitat. Une des lignes directrices complémentaires essentielles pour cibler nos restaurations est la suivante : « Si l'objectif d'intervention est une restauration d'habitat, le renforcement ou la réintroduction d'espèces pourra se faire si l'habitat est dans un mauvais état de conservation. Dans le cas d'un habitat dans un état de conservation moyen, l'intervention est envisageable si l'état de conservation n'a pas évolué malgré une gestion adaptée pendant plusieurs années et si la commission de gestion compétente donne son accord. »

Deux cents hectares de prairies en réserves naturelles en Fagne-Famenne, acquises pour la plupart dans le cadre des projets LIFE Rôle des genêts, ont été inventoriés en 2013 et 2014 par l'équipe de projet. Les relevés botaniques dans ces prairies gérées par fauche tardive depuis plus de 15 ans attestent que 90 % de ces prairies appartiennent à l'habitat « prairie maigre de fauche » (6510) – *Arrhenatherion*. Cependant, leur état de conservation varie fortement d'une prairie à l'autre :

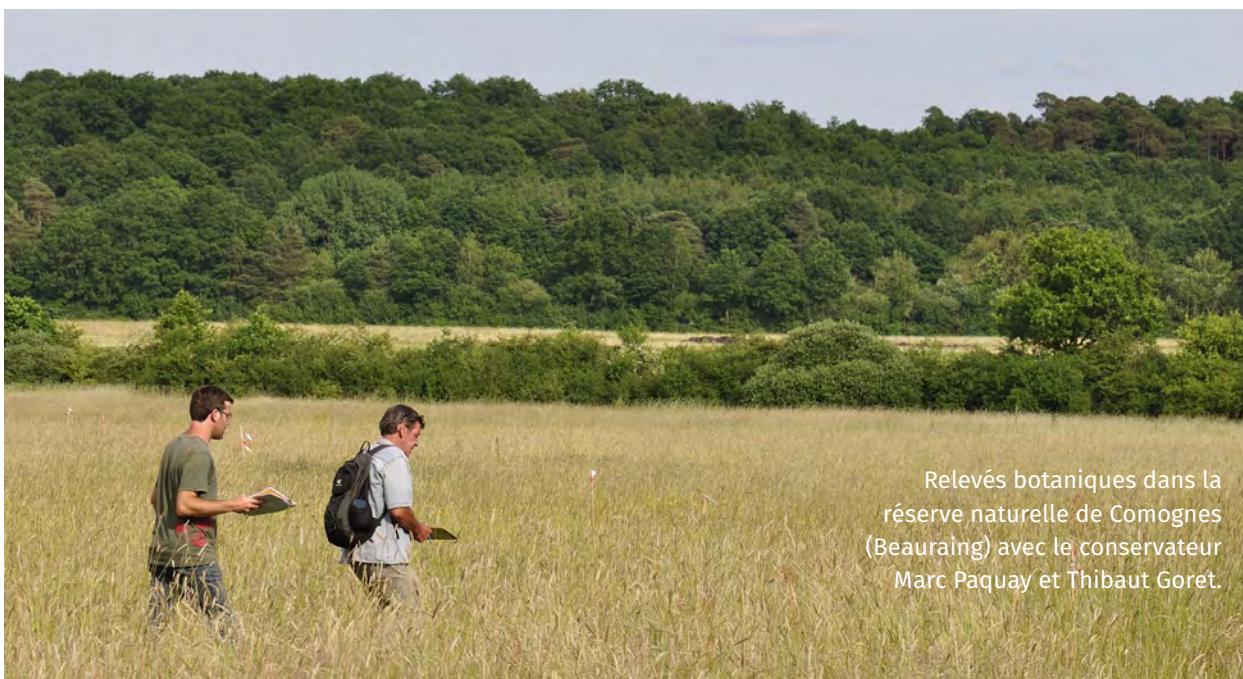
- bon état de conservation : 18,5 % (36,95 ha),
- état de conservation moyen : 27,2 % (54,31 ha),
- mauvais état de conservation : 44,1 % (88,09 ha),
- très mauvais de conservation : 10,2 % (20,30 ha).

Les 20,3 hectares représentent des prairies de l'alliance du *Cynosurion* (prairie pâturée). Puisqu'elles sont gérées par fauche depuis longtemps, nous allons les considérer, par soucis de simplification, comme étant en très mauvais état de conservation de l'habitat *Arrhenatherion*.

À titre de comparaison, à l'échelle de la Wallonie (hors Natura 2000), les états de conservation des prairies maigres de fauche sont de 3,7 % (bon), 55,4 % (moyen) et 40,9 % (mauvais)³.

Malgré une méthodologie différente, nous avons fait l'exercice de comparer les états de conservation des parcelles où des inventaires avaient déjà été réalisés en 1996, par Gathoye et Bottin, avec leurs états actuels (tableau 1).

Trois enseignements majeurs peuvent être tirés de ces résultats. Premièrement, alors qu'ailleurs en Wallonie les prairies se sont dégradées rapidement au cours des dernières décennies (3,7 % à peine des prairies maigres de fauche sont en bon état de conservation hors Natura 2000), les prairies en bon état de



Relevés botaniques dans la réserve naturelle de Comognes (Beauraing) avec le conservateur Marc Paquay et Thibaut Goré.

	Taille Fréchet	Binette	Forges	Comogne 1	Comogne 2	Génimont 1	Génimont 2	Génimont 3	Behotte 1	Behotte 2
État de conservation en 1998 (évalué sur base de quadrats)	B	C	D	D	B	B	B	D	B	C
État de conservation en 2013	A	B	C	C	A	B	B	C	A	B
Tendance	▲	▲	▲	▲	▲	▶	▶	▲	▲	▲

État de conservation : **A** : bon | **B** : moyen | **C** : mauvais | **D** : très mauvais (*Cynosurion*)

Tableau 1. Comparaison des états de conservation de quelques parcelles du projet Life Prairies bocagères entre 1996 et 2013.

conservation ont pu être préservées grâce à leur mise en réserve naturelle (18,5 % des prairies maigres de fauche sont en bon état de conservation dans nos réserves).

Ensuite, la mise en réserve naturelle permet, dans un certain nombre de cas, la restauration spontanée des prairies. En l'espace de 15 ans, huit des dix prairies suivies ont vu leur état de conservation s'améliorer d'un échelon.

Enfin, certaines prairies n'ont pas évolué favorablement et une majorité (54 %) est toujours dans un mauvais ou très mauvais état de conservation malgré plus de 15 années de gestion extensive. Seuls deux types de prairies auraient eu une évolution positive : celles jouxtant des prairies en bon état de conservation et celles ayant été dégradées depuis seulement quelques années et ayant conservé ainsi une belle

banque de graines qui a pu s'exprimer lors de leur mise en réserve naturelle.

Deux hypothèses permettraient d'expliquer l'importance du nombre de prairies en mauvais état de conservation dans nos réserves naturelles.

Tout d'abord, l'absence de banque de graines, leur faible capacité de dispersion et leur courte durée de vie. La littérature scientifique révèle que la dispersion des graines de la plupart des espèces indicatrices de l'*Arrhenatherion* est de seulement quelques mètres alors que leur pouvoir germinatif disparaît après quelques années. En conclusion, si la prairie a été gérée de manière intensive pendant plus de 5 ans et qu'il n'y a aucune prairie avoisinante en bon état de conservation, la prairie ne se restaurera pas de manière spontanée (ou très lentement) malgré une gestion adéquate.

Ensemencement d'une prairie en mauvais de conservation dans la réserve naturelle de Basse-Wimbe (Rochefort) par épandage manuel (1) et avec pailleuse (2) de fourrage frais d'une prairie de haute valeur biologique.



Ensuite, une gestion adéquate, pour tous les types de prairie, doit tenir compte de la germination des graines et du développement des plantules. L'interdiction d'amendement pour la restauration des prairies est nécessaire mais pas suffisante. Le mode de gestion est primordial et dépend du type de prairie et de son état de conservation qui est directement lié à sa production. Prenons l'exemple d'une prairie de l'*Arrhenatherion* en état de conservation moyen ou mauvais, une gestion par fauche unique après le 15 juillet ne permettra pas ou peu la germination et le développement des plantules de dicotylées et, en particulier, des espèces indicatrices. En effet, lors des deux périodes favorables à la germination puis au développement des plantules (à savoir mai-juin et septembre-octobre), la végétation en place ne laissera pas passer la lumière et sera trop concurrentielle. Alors que toutes les prairies de fauche en réserves naturelles agréées ont été gérées depuis le début par une fauche après le 15 juillet (à l'exemple des projets LIFE Rôle), une fauche plus précoce suivie d'une fauche du regain devrait être envisagée pour leur restauration botanique.

Par contre, nous écartons l'hypothèse selon laquelle la teneur du sol en phosphore aurait limité l'expression de la biodiversité dans nos prairies. Les analyses de sol ont montré qu'aucune prairie en réserves naturelles depuis plus de 5 ans ne présentait de niveaux de phosphore supérieurs au seuil limitant pour l'expression de la biodiversité en prairie (5 mg par 100 g de sol sec, méthode d'extraction à l'acétate EDTA)².

Pistes d'actions

Afin de répondre à ces difficultés, le projet LIFE Prairies bocagères met en œuvre deux types de restauration. Dans les prairies en mauvais état de conservation, la banque de graines n'étant pas suffisamment présente, nous entreprenons un ensemencement. Nous restaurons donc ces prairies cibles par l'apport de graines provenant de prairies sources du même habitat, mais en bon état de conservation et situé le plus proche possible, ou au moins dans le même district phytogéographique. Les fauches seront adaptées pendant les premières années afin de permettre une bonne reprise des semis.

Dans les prairies en état de conservation moyen, la banque de graines est présente pour au moins une bonne partie des espèces caractéristiques. Mais ces dernières sont peu abondantes et ont du mal à s'exprimer. Ces prairies seront donc restaurées uniquement par adaptation du régime de fauche. Deux fauches sont proposées, une après le 15 juin et une

POINTS-CLEFS

- ▶ Le projet Life « Prairies bocagères » vise à mettre en place un réseau de 150 ha de prairies de haute valeur écologique en Fagne-Famenne.
- ▶ L'évaluation des états de conservation montre que la mise en réserve naturelle des sites est un élément favorable mais non suffisant.
- ▶ Les actions de restauration passent notamment par un ensemencement des prairies dégradées et un changement du régime de fauche.

seconde après le 15 septembre. Une attention particulière est portée à l'avifaune nichant au sol en localisant adéquatement les zones refuges ou en reculant suffisamment la date de fauche (fin d'été) en cas de nichée. En outre, une diversité de gestion de prairies de fauche dans nos réserves naturelles permet d'offrir des ressources diversifiées à différentes périodes pour servir la biodiversité locale et en particulier aux insectivores inféodés aux prairies, comme cela se faisait naturellement dans nos campagnes avant l'avènement des tracteurs, des faucheuses mais surtout, ces dernières années, des ensileuses et emballeuses pour préfané. ■

Bibliographie

- ¹ Goret T., Janssens X. (2014). *Lignes directrices pour la restauration de prairies et pelouses*. LIFE-Nature « Prairies bocagères » et « Herbages », 26 p. 
- ² Janssens F. (2001). *Restauration des couverts herbacés riches en espèces*. Thèse de doctorat Université catholique de Louvain, 116 p. 
- ³ Wibail L., Goffart P., Smits Q., Delescaille L.-M., Couvreur J.-M., Keulen C., Delmarche C., Gathoye J.-L., Manet B., Derochette L. (2014). *Évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces Natura 2000 en Wallonie. Résultats du Rapportage Article 17 au titre de la Directive 92/43/CEE pour la période 2007-2012*. Direction de la Nature et de l'Eau (DEMNA, DGO3, SPW), Gembloux, 277 p. 

Crédits photos. S. Pirotte (p. 20 et 22 droite et gauche) et C. Brenu (p. 21).

Thibaut Goret

thibaut.goret@natagora.be

Natagora asbl

Rue Nanon 98 | B-5000 Namur